



# Le Bois International | L'officiel du bois

## Scierie, exploitation forestière | N° 35

Samedi 15 octobre 2016 - 87<sup>e</sup> année

## Sommaire

### S'informer

Le zoom de la rédaction

Fonds chaleur / Biomasse : nouvel appel à projets pour la production de chaleur... p. 4

Lignes express... p. 5

Agenda... p. 6

L'actualité en régions... p. 8

Pays de la Loire / Rencontres construction bois à Angers

Centre – Île-de-France / 1<sup>re</sup> édition du Festival de la forêt et du bois

Auvergne-Rhône-Alpes / Payant Auvergne inaugure ses nouveaux locaux à Lempdes

Bourgogne-Franche-Comté /

L'Adib organise un colloque sur le thème "Construire et rénover avec le bois"

Gros plans

40 ans de GPF coopérative forestière /

Auvergne-Rhône-Alpes : 40 millions d'euros pour la filière bois... p. 10

Règlement bois de l'Union européenne /

Le Commerce du bois renforce ses exigences environnementales... p. 11

### Comprendre

Le bois dans le monde

Suisse / Nouvelle centrale thermique chez Tschopp,

scieur et fabricant de granulé... p. 13

### S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché... p. 15

### Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

Forte demande en chêne et baisse notable pour le petit bois à Compiègne... p. 19

Fermeté des prix à Champagnole... p. 20

Demande active en feuillus à Ornans... p. 21

À Guérigny, le chêne nivernais crève le plafond des 500 €/m<sup>3</sup>... p. 22

Le Journal des annonces du bois... p. 23

Renseignements commerciaux... p. 31

Avec ce numéro, le Cahier du bois-énergie n° 73

Site : [www.leboisinternational.com](http://www.leboisinternational.com) - E-mail : [info@leboisinternational.com](mailto:info@leboisinternational.com)

Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors

Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 112 €

Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176-00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

18 OCT. 2016

Bibliothèque

## Franc-parler

### Pas de fumée sans... conduit

Fin 2014, le ministère du Logement proposait de supprimer l'obligation d'installer un conduit d'évacuation de fumée dans les maisons individuelles neuves équipées d'un système de chauffage fonctionnant à l'électricité. Dès cette annonce, les professionnels du chauffage au bois réunis au sein du Syndicat des énergies renouvelables avaient présenté aux ministères de l'Environnement et du Logement un dispositif alternatif. Tout en allégeant le coût pour les constructeurs de maisons individuelles, il permettait quand même de raccorder a posteriori un appareil de chauffage au bois.

Mais à ce jour, aucun arrêté n'a été publié. Si la réglementation impose toujours théoriquement de prévoir cet équipement, les constructeurs de maisons individuelles sont de plus en plus nombreux à avoir anticipé les annonces de simplification et n'intègrent d'ores et déjà plus de conduit d'évacuation des fumées à leurs réalisations.

À l'heure où le gouvernement entend encourager l'utilisation du bois dans la construction et le développement des énergies renouvelables, il est navrant de constater que cette situation ambiguë perdure. La grande majorité des acquéreurs de nouvelles maisons non équipées constitue d'ores et déjà une cible que les professionnels du chauffage au bois ne pourront plus atteindre dans quelques années, sauf à leur faire consentir des travaux coûteux et importants. Dans un contexte économique déjà difficile pour le secteur, marqué par trois hivers cléments et une baisse importante du prix du fioul domestique, le Syndicat des énergies renouvelables tire la sonnette d'alarme et souhaite que la publication de cet arrêté se fasse désormais au plus vite !

18 OCT. 2016

# Bois-énergie dans l'industrie : bilan et perspectives



## Sommaire

- Edito, par Sylvain BORDEBEURE p. 3
- Biomasse ligneuse : quelle place dans l'industrie ? p. 4
- Le prix du carbone, paramètre à intégrer pour appréhender la rentabilité du bois-énergie p. 8
- Installations bois-énergie pour le chauffage de locaux industriels p. 13
- Installations bois-énergie pour les besoins de process industriels p. 15

### La biomasse à proximité des entreprises pour leur transition énergétique

Suite à la mise en place du Fonds chaleur en 2009, de nombreux projets ont été lancés dans les différents secteurs industriels, notamment le secteur agroalimentaire. Avec une centaine d'installations en fonctionnement, la biomasse a ainsi montré son intérêt économique et environnemental. Cependant, avec la baisse du prix des énergies fossiles depuis 2014, les entreprises sont aujourd'hui en position d'attente.

L'augmentation progressive de la contribution climat énergie (CCE) devrait renchérir le coût des énergies fossiles et permettre aux énergies renouvelables d'être compétitives. Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) n'est aujourd'hui pas suffisamment contraignant pour les grandes entreprises avec une valeur de la tonne de CO<sub>2</sub> qui plafonne autour de 5 €.

Les entreprises en France ont pourtant la chance d'être à proximité de grands gisements de biomasse sous des formes variées : sous-produits agricoles et forestiers, connexes des industries du bois et produits bois en fin de vie. Les projets s'inscrivent ainsi dans des logiques de territoire et d'économie circulaire voire d'écologie industrielle à l'exemple de l'installation Suez au Péage-de-Roussillon qui alimente quinze industriels de la chimie regroupés autour du GIE Osiris.

Plusieurs groupes industriels montrent ainsi le chemin à suivre, à l'exemple de Nestlé qui a converti ses quatre sites les plus énergivores à la biomasse, le dernier en date à Dieppe en complément du marc de café auto-consommé. Le groupe s'est associé avec des partenaires forestiers locaux pour garantir un approvisionnement pérenne garantissant une gestion durable des ressources. La mise en place de nombreux projets de mobilisation de biomasse financés dans le cadre de l'AMI Dynamic permettra de répondre aux besoins supplémentaires dans les prochaines années.

Avec le renforcement des dispositifs de soutien et la perspective d'un marché du carbone renforcé, les entreprises ont intérêt à étudier les solutions alternatives dès maintenant. Dans le cadre du Fonds chaleur, l'Ademe a mis en place pour les entreprises un portail unique pour le dépôt des projets biomasse dès 100 tep/an (1.163 MWh/an) : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ENERGIEBIO2016-76>

Les directions régionales de l'Ademe vous accompagnent de l'étude jusqu'à la réalisation de votre projet.

Sylvain BORDEBEURE  
Service Bioressources de l'Ademe

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Mise en page par la rédaction du Bois International.

in]  
rmer.



100% filière bois

Comprendre | Gérer | S'équiper

Informations sur [www.leboisinternational.com](http://www.leboisinternational.com)

BOIS INTERNATIONAL  
Le magazine des professionnels  
de la filière bois

Le magazine du bois offre aux professionnels un tour d'horizon  
et technique de la filière (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> transformation)  
et de nombreuses opportunités grâce à ses 16 pages d'annonces classées.

Réception / expédition de granulés



BOIS INTERNATIONAL - Tél. 02 37 97 66 11 - [www.denis.fr](http://www.denis.fr) - [info@denis.fr](mailto:info@denis.fr)

Le bois pour la planète sans vous ruiner  
Des granulés de qualité au prix d'une fuel

30% crédit d'impôt\*  
et TVA à taux réduit à 5,5%

\*sans conditions de ressources

**Chaudières biomasse**

Multi-combustibles (plaquettes,  
granulés, sciure, copeaux,  
sarrasins de vigne...) et bûches.

02 37 97 66 11